

**Commune de BAZOGES-EN-PAREDS****Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie****Arrondissement de Fontenay-le-Comte****Département de la Vendée****Région des Pays-de-la-Loire****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16/12/2025**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 16 DU MOIS DE DÉCEMBRE, À ONZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 12 DECEMBRE 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : EMMANUEL MAURIN

ÉLU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 <sup>ère</sup> adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				<i>Pouvoir à M. MAURIN Emmanuel</i>
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 <sup>ème</sup> adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 <sup>ème</sup> adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	9	6	0	1

**D2025\_12\_16\_02\_084****AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE BIENS  
IMMOBILIERS**

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2025\_12\_16\_02\_084

Page 1 | 2

**Commune de BAZOGES-EN-PAREDS****Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie****Arrondissement de Fontenay-le-Comte****Département de la Vendée****Région des Pays-de-la-Loire****VU**

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les communes, les départements, les régions et les EPCI peuvent recourir à l'emprunt.

Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT).

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT.

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires introduisant dans le CGCT deux évolutions majeures :

- L'article L. 1611-3-1 du CGCT fixe le cadre juridique du recours à l'emprunt pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les services départementaux d'incendie et de secours ;
- L'article L. 1611-3-2 du CGCT autorise la création d'une agence de financement des collectivités locales.

**CONSIDÉRANT**

La nécessité de faire un emprunt pour l'acquisition de biens immobiliers concourant au développement touristique de la commune.

Une réponse du Crédit Agricole Atlantique Vendée a été donnée aux conditions suivantes:

**Montant : 100 000 €**

**Durée : 15 ans**

**Type de taux : taux fixe de 3,74 %**

**Modalités de remboursement : échéances trimestrielles (2 185.23 €)**

**Frais annexes : frais de dossier (200 €)**

**PROPOSITION DU MAIRE**

- Retirer la délibération D2025\_11\_28\_06\_074 du conseil municipal du 28 novembre 2025

- Approuver les conditions susmentionnées du prêt et retenir la proposition du Crédit Agricole Atlantique Vendée

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	9	1	10	0	10	10	0

Le Maire, Christine LELOT  
Le 16/12/2025



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 16/12/2025

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
  - d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
  - d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.
- Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –  
Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075